

Annexe au contrat n °

Site FR7300953

<p>Intitulé de l'action contractuelle : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p>	<p>Code action : A32304R</p>										
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Mettre en place une fauche des prairies naturelles hors d'une pratique agricole</p>										
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<p>6510, Prairies maigres de fauche 1065, Damier de la Succise (papillon)</p>										
<p>Localisation</p>	<p>Pour Monsieur X,</p> <p><i>Numéros de parcelles, plan cadastral et photo aérienne : Données confidentielles</i></p>										
<p>Surface engagée</p>	<p>Total général : 2.5345 ha</p>										
<p>Engagements non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche : <i>après le 15 juin</i> - <i>Etablir un plan de localisation des engagements</i> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés par le bénéficiaire lui-même) comprenant les informations suivantes : <table border="1" data-bbox="598 1512 1492 1624"> <thead> <tr> <th><i>Parcelles</i></th> <th><i>Date</i></th> <th><i>Type d'intervention</i></th> <th><i>Matériel</i></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas retourner la prairie ou réaliser un travail du sol, - Ne pas mettre en culture, - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou de fertilisants (organiques et minéraux) sur les parcelles engagées, - Ne pas réaliser de plantation (exemple truffiers...) ou des boisements artificiels, - Conserver le petit patrimoine bâti (cabanes, murets) quand il existe, - Ne pas réaliser d'écobuage (ou de l'entretien par feu dirigé). 	<i>Parcelles</i>	<i>Date</i>	<i>Type d'intervention</i>	<i>Matériel</i>						
<i>Parcelles</i>	<i>Date</i>	<i>Type d'intervention</i>	<i>Matériel</i>								

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Fauche mécanique annuelle - Entretien des lisières boisées à l'épareuse pour les petites branches de diamètre < ou = à 2 cm.
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cahier d'enregistrement des travaux réalisés par le bénéficiaire, - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces lors du contrôle, - Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	<p>Fauche 1h20 par ha</p> <p>Coût tracteur + faucheuse : 24 + 26.80 = 50.80 € par ha</p> <p>Coût tracteur + faneur : 24 + 12.60 = 36.60 € par ha</p> <p>Coût tracteur + andaineur : 24 + 16.60 = 40.60 € par ha</p> <p>Coût presse 2.40 € / balles (2.8 balles/ ha) = 6.72 € par ha</p> <p>Coût main d'oeuvre environ 12 € /h soit 16.00 € par ha</p> <p>Coût épareuse pour les lisières :</p> <p>26.60 € /h (2 h par ha) 53.20 € par ha</p> <p>Total = montant forfaitaire annuel 203.92 € par ha et par an</p> <p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit montant forfaitaire annuel de 203.92 €/ha (si le contractant fait lui-même les travaux), - Soit 100 % de la facture des opérations nécessaires à la fauche et à l'entretien des lisières.
Financeurs potentiels	Etat, Europe
Calendrier de mise en oeuvre	Fauche et entretien des lisières boisées 1 fois par an à partir du 15 juin pour la fauche et du 15 septembre pour l'épareuse dès l'année 2010 et pendant 5 ans.

Les coûts ont été établis à partir du guide des prix de revient Sud-Ouest - Références des matériels en CUMA - Edition 2008 - cuma de Midi-pyrénées et cuma d'Aquitaine.

Annexe au contrat n °

Site FR7300953

<p><u>Intitulé de l'action contractuelle</u> : Chantier d'entretien de milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (entretien à l'aide d'une débroussailleuse)</p>	<p><u>Code action</u> : A32305R 1</p>										
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, contrôler et maîtriser le développement d'arbustes, - Réaliser un broyage d'entretien (débroussailleuse) sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (les prunelliers par exemple). 										
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<p>6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement,</p>										
<p>Localisation</p>	<p>Pour Monsieur X,</p> <p><i>Numéros de parcelles, plan cadastral et photo aérienne : Données confidentielles.</i></p>										
<p>Surface engagée</p>	<p>Total général : 1 ha</p>										
<p>Engagements non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux : du 1er juillet au 30 janvier car les travaux seront réalisés sur une zone ouverte - Etablir un plan de localisation des engagements - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés par le bénéficiaire lui-même) comprenant les informations suivantes : <table border="1" data-bbox="598 1579 1492 1691"> <thead> <tr> <th>Parcelles</th> <th>Date</th> <th>Type d'intervention</th> <th>Matériel</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas retourner le sol ou réaliser un travail du sol, - Ne pas mettre en culture, - En zone humide, ne pas assécher ou drainer, - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou de fertilisants (organiques et minéraux) sur les parcelles engagées, - Ne pas réaliser de plantation (exemple truffiers...) ou des boisements artificiels, - Conserver le petit patrimoine bâti (cabanes, murets) quand il existe, - Ne pas réaliser d'écobuage (ou de l'entretien par feu dirigé). 	Parcelles	Date	Type d'intervention	Matériel						
Parcelles	Date	Type d'intervention	Matériel								

Engagements rémunérés	<p>Proposition de réaliser les travaux par tranche annuelle et de faire 2 passages au cours des 5 ans sur l'ensemble de la surface de 1ha.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage manuel (débroussailleuse) : 4 heures par an - Estimation de la surface annuelle entretenue : 0.40 ha par an
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cahier d'enregistrement dans le de travaux réalisés par le bénéficiaire, - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces lors du contrôle, - Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	<p>Coût du débroussaillage manuel à l'aide d'une débroussailleuse : 20 € par heure</p> <p>Par an : 4 h x 20 = 80.00 €</p> <p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit montant forfaitaire annuel de 80.00 € (si le contractant fait lui-même les travaux), - Soit 100 % de la facture des opérations réalisées en prestation de service
Financeurs potentiels	Etat, Europe
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Réalisation du débroussaillage manuel à partir de 2010, par tranche (4 h/an, 0.40 ha environ) de début juillet à fin janvier pendant 5 ans.</p> <p>Chaque année la tranche de travaux sera localisée sur un plan.</p>

Annexe au contrat n°

Site FR7300953

<p><u>Intitulé de l'action contractuelle</u> : Chantier d'entretien de milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>	<p><u>Code action</u> : A32305R 2</p>													
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, contrôler et maîtriser le développement d'arbustes, - Réaliser un broyage d'entretien ou un gyrobroyage sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (les prunelliers par exemple). 													
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<p>6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement, 5130, Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires, Complexes de ces habitats et de bois de chênes pubescents.</p>													
<p>Localisation</p>	<p>Pour Monsieur X,</p> <p><i>Numéros de parcelles, plan cadastral et photo aérienne : Données confidentielles.</i></p>													
<p>Surface engagée</p>	<p>Total général : 3.90 ha</p>													
<p>Engagements non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux : mi-septembre à fin janvier - Etablir un plan de localisation des engagements - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés par le bénéficiaire lui-même) comprenant les informations suivantes : <table border="1" data-bbox="596 1585 1487 1697"> <thead> <tr> <th data-bbox="596 1585 788 1659">Parcelles</th> <th data-bbox="788 1585 948 1659">Date</th> <th data-bbox="948 1585 1177 1659">Type d'intervention</th> <th data-bbox="1177 1585 1362 1659">Matériel</th> <th data-bbox="1362 1585 1487 1659"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="596 1659 788 1697"></td> <td data-bbox="788 1659 948 1697"></td> <td data-bbox="948 1659 1177 1697"></td> <td data-bbox="1177 1659 1362 1697"></td> <td data-bbox="1362 1659 1487 1697"></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas retourner le sol ou réaliser un travail du sol, - Ne pas mettre en culture, - En zone humide, ne pas assécher ou drainer, - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou de fertilisants (organiques et minéraux) sur les parcelles engagées, - Ne pas réaliser de plantation (exemple truffiers...) ou des boisements artificiels, - Conserver le petit patrimoine bâti (cabanes, murets) quand il existe, - Ne pas réaliser d'écobuage (ou de l'entretien par feu dirigé). 				Parcelles	Date	Type d'intervention	Matériel						
Parcelles	Date	Type d'intervention	Matériel											

Engagements rémunérés	<p>Cette partie de parcelle de 3.90 ha se divise en 2 sous parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ha non mécanisable, - 2.90 ha mécanisables. <p><u>Plan de travaux</u></p> <p><u>Première année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bucheronnage et tronçonnage léger sur les parties boisées les plus denses : 20 heures à 20 € de l'heure soit au total 400 € <p><u>De la première à la cinquième année comprise :</u></p> <p><u>Sous-partie non mécanisable (1 ha) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage manuel (débroussailleuse) par tranche de 0.40 ha, 4 heures par an à 20 € de l'heure soit au total 80 € par an <p><u>Sous-partie mécanisable (2.90 ha) :</u></p> <p>Réaliser 2 passages de gyrobroyeur sur 5 ans,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gyrobroyage par tranche de 1.16 ha par an : 4 heures x (18.10+21.60+12) soit 206.80 € par an <p>Estimation du coût du gyrobroyage pour 1 heure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tracteur : 18.10 € /heure - Broyeur : 21.60 € /heure - Main d'oeuvre : 12 €/ha
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cahier d'enregistrement de travaux réalisés par le bénéficiaire, - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces lors du contrôle, - Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	<p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit montant forfaitaire de : ♣ la première année : $400 + 80 + 206.80 = 686.80 \text{ €}$ ♣ les années 2, 3, 4, 5 : $80 + 206.80 = 286.80 \text{ €}$ - Soit 100 % de la facture des opérations réalisées en prestation de service
Financeurs potentiels	Etat, Europe
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Réalisation du débroussaillage manuel à partir de 2010, par tranche du 1^{er} septembre au 31 janvier pendant 5 ans.</p> <p>Chaque année les tranches de travaux seront localisées (0.40 ha/an pour le débroussaillage manuel et 1.16 ha pour le gyrobroyage) sur un plan.</p>

Annexe au contrat n °

Site FR7300953

<p><u>Intitulé de l'action contractuelle</u> : Chantier d'entretien de milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>	<p><u>Code action</u> : A32305R 3</p>													
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, contrôler et maîtriser le développement d'arbustes, - Réaliser un broyage d'entretien ou un gyrobroyage sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (les prunelliers par exemple). 													
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</p>	<p>6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement, 5130, Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires, Complexes de ces habitats et de bois de chênes pubescents.</p>													
<p>Localisation</p>	<p>Pour Monsieur X,</p> <p><i>Numéros de parcelles, plan cadastral et photo aérienne : Données confidentielles.</i></p>													
<p>Surface engagée</p>	<p>Total général : 0.5190 ha</p>													
<p>Engagements non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux : 1^{er} septembre à fin janvier - Etablir un plan de localisation des engagements - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés par le bénéficiaire lui-même) comprenant les informations suivantes : <table border="1" data-bbox="598 1590 1484 1702"> <thead> <tr> <th data-bbox="598 1590 790 1668">Parcelles</th> <th data-bbox="790 1590 949 1668">Date</th> <th data-bbox="949 1590 1181 1668">Type d'intervention</th> <th data-bbox="1181 1590 1364 1668">Matériel</th> <th data-bbox="1364 1590 1484 1668"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="598 1668 790 1702"></td> <td data-bbox="790 1668 949 1702"></td> <td data-bbox="949 1668 1181 1702"></td> <td data-bbox="1181 1668 1364 1702"></td> <td data-bbox="1364 1668 1484 1702"></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas retourner le sol ou réaliser un travail du sol, - Ne pas mettre en culture, - En zone humide, ne pas assécher ou drainer, - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou de fertilisants (organiques et minéraux) sur les parcelles engagées, - Ne pas réaliser de plantation (exemple truffiers...) ou des boisements artificiels, - Conserver le petit patrimoine bâti (cabanes, murets) quand il existe, - Ne pas réaliser d'écobuage (ou de l'entretien par feu dirigé). 				Parcelles	Date	Type d'intervention	Matériel						
Parcelles	Date	Type d'intervention	Matériel											

Engagements rémunérés	<p><u>Plan de travaux</u></p> <p>- <u>Bucheronnage et tronçonnage léger (coût : 20 € par heure) :</u></p> <p>Année 1 : réaliser les travaux de bucheronnage et de tronçonnage sur une première moitié de la surface engagée (0.26 ha) : 16 heures et un coût de 320 €</p> <p>Année 2 : réaliser les travaux de bucheronnage et de tronçonnage sur la deuxième moitié de la surface engagée (0.26 ha) : 16 heures et un coût de 320 €</p> <p>- Passage de la débroussailleuse (Coût : 20 € par heure)</p> <p>Sur l'ensemble de la surface engagée et chaque année des 5 ans de contrat, passer de la débroussailleuse afin d'éliminer les jeunes arbustes et les refus herbacés : 8 heures et un coût de 160 €.</p>
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cahier d'enregistrement dans le de travaux réalisés par le bénéficiaire, - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces lors du contrôle, - Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	<p><u>Montant de l'aide :</u></p> <p>- Soit montant forfaitaire de :</p> <p>⚡ la première année : $320 + 160 = 480.00 \text{ €}$</p> <p>⚡ la deuxième année : $320 + 160 = 480.00 \text{ €}$</p> <p>⚡ les années 3, 4, 5 : 160.00 € par an</p> <p>- Soit 100 % de la facture des opérations réalisées en prestation de service</p>
Financeurs potentiels	Etat, Europe
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Réalisation des travaux à partir de 2010, du 1^{er} septembre au 31 janvier pendant 5 ans.</p> <p>Chaque année les tranches de travaux seront localisées sur un plan.</p>